

Déclaration commune de la CNRA avec la FFRC concernant leur position sur le barème 2017 du FSER

Chaque année le nombre de radios de catégories A est en augmentation. Nous nous en félicitons. C'est une illustration concrète du dynamisme du secteur des radios associatives. Cela va dans le sens de la volonté du législateur. Il est en effet essentiel qu'une partie significative du spectre hertzien soit réservé à des projets œuvrant pour le développement de la communication sociale de proximité et portés par des associations. Cela ne peut que contribuer à consolider et, dans certains cas, à renouer le lien social. Un lien social distendu voir rompu par les crises que traverse notre société.

Parallèlement à l'augmentation du nombre d'opérateurs de catégorie A, nous constatons également une augmentation de nombre de points distribués pour l'attribution de la subvention sélective du FSER. Là encore, nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est le fruit de l'effort porté par nos fédérations pour accompagner chacune de nos radios dans leurs projets afin qu'elles mènent des actions en partenariat avec les acteurs de leurs territoires dans les six domaines mis en avant par le FSER.

Ce que nous ne mesurons pas immédiatement, c'est l'impact social du dynamisme de notre secteur. Quelques indicateurs peuvent néanmoins se dégager. Les radios associatives créent de l'emploi. Les radios associatives investissent. À ces différents titres, les moyens mis à disposition par l'État irriguent directement le tissu économique local. Et de manière plus indirecte leurs actions sont des contributions essentielles au développement des territoires sur lesquels elles opèrent.

Néanmoins, l'augmentation du nombre d'opérateurs émergeant au Fond de Soutien à l'Expression Radiophonique produit des effets indésirables. Ces effets sont en totale contradiction avec l'esprit même qui préside à la mise en place du FSER. L'effet le plus visible est la diminution de la valeur du point pour l'attribution de la subvention sélective. Cette diminution entraîne automatiquement une baisse de la subvention sélective pour une note constante et même, dans certains cas, pour une note en augmentation. Les moyens mis en œuvre pour financer les actions sont par conséquent moins importants. Les efforts des radios ne sont plus encouragés, plus récompensés. La qualité des services rendus aux territoires et leur population peut s'en trouver dégradée.

L'autre effet pervers serait de chercher à compenser la baisse de la subvention sélective par une baisse de la subvention d'exploitation et de réaffecter la différence à la part sélective. Cette fausse solution serait désastreuse pour le secteur.

Si le dynamisme observé dans le secteur se poursuit, ce qui est souhaitable, alors en quelques années nous nous retrouverions face au même problème à résoudre. D'autre part diminuer les moyens alloués aux radios qui ont les notes les plus faibles, c'est renoncer à les conduire dans une dynamique de progrès. La subvention d'exploitation est un des rares éléments de stabilité dans le modèle économique des radios associatives. C'est un élément essentiel dans la qualité du rapport qu'elles entretiennent avec les banques et leurs différents partenaires. Remettre en cause cette stabilité, c'est détériorer la qualité de ces relations. C'est mettre en péril les modèles économiques. C'est à très courts termes entraîner la disparition d'un nombre important d'opérateurs. C'est enlever aux territoires et aux populations un élément essentiel à la cohésion et au développement, c'est in fine participer à la destruction du lien social.

Toutes ces raisons font que la CNRA avec la FFRC se positionnent pour une augmentation significative du FSER avec une indexation sur le nombre d'opérateurs autorisés à émettre et une indexation sur le coût de la vie.

Toutes ces raisons font que la CNRA avec la FFRC s'opposent à toutes négociations qui porteraient sur une diminution de la subvention d'exploitation.

La CNRA avec la FFRC souhaitent à minima la garantie du budget 2017 avec une hausse de 6 % (dotation de 1,74 million d'euros) et la garantie que ne soit pas appliqué un gel de 7% sur cette enveloppe en fin d'année.

La CNRA avec la FFRC demandent qu'une vraie négociation se mette enfin en place entre le Ministère de la Culture et de la Communication, le CSA et les organisations professionnelles en vue de la préparation du barème 2018.

Un budget annuel de 30,74 millions d'euros ne représente pas un effort budgétaire insupportable pour la cinquième ou sixième puissance mondiale au regard des enjeux et de l'importance de la mission qui est confiée aux radios associatives. Le secteur ne peut pas faire les frais d'une quelconque politique de rigueur budgétaire.

Déclaration présentée et adoptée à Paris le 22 avril 2017 à l'unanimité par le conseil d'administration de la CNRA représentant 14 fédérations régionales ou nationales et 240 radios.